

**COMITÉ SYNDICAL
D'ARTOIS MOBILITÉS**

28 mai 2026 – 10h00

Salle du conseil – CALL – Lens

ORDRE DU JOUR

Instances

1. Élection du président d'Artois Mobilités
2. Détermination du nombre de vice-présidents d'Artois Mobilités et élection des vice-présidents
3. Élection des membres du bureau d'Artois Mobilités
4. Attribution de délégations au président d'Artois Mobilités
5. Approbation du règlement intérieur du comité syndical – Fixation des modalités de dépôt des listes pour les élections au scrutin de liste au sein du comité syndical

Administration générale

6. Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical

- **Questions diverses**

Les services d'Artois Mobilités restent disponibles pour toute demande d'information ou de complément : pbarbelette@am62.fr / 03 21 08 11 29 – 06 25 57 06 56